

URGENT

Le gouvernement doit défiscaliser temporairement les chèques cadeaux !

Pour la troisième fois et à ce jour sans réponse, nous demandons au gouvernement la défiscalisation exceptionnelle et temporaire des chèques cadeaux offerts aux salariés par les entreprises.

Des millions d'euros pourraient ainsi être dépensés dans les commerces de chaque ville afin de relancer un tant soit peu la consommation.

La législation URSSAF permet aux entreprises de défiscaliser les chèques cadeaux offerts aux salariés (exonération de charges sociales) à l'occasion de certains événements (mariage, fête des mères, etc.) et dans la limite de 171€ par salarié et par événement.

Nous demandons à ce que ces chèques cadeaux soient, de la même façon, exonérés exceptionnellement et temporairement de charges sociales étant donné la situation actuelle de la consommation dans les commerces de centre-ville.

C'est urgent, c'est pourquoi nous attendons une réponse très rapide.

Jean-Pierre Lehmann
Président des Vitrines de France

Contact presse

Lucie NGONGO
Responsable de la communication

lucie.aubertin@fncv.org

0383418733

www.fncv.org

